



RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF À LA 51^E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE ET LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES DE LA SADC PF PRÉSENTÉ SUR LA TABLE LE MARDI 12 JUILLET 2021.

Monsieur le Président, je propose que cette Assemblée plénière adopte le rapport du Comité exécutif sur la politique générale et les questions administratives de la SADC PF à la 51^e session de l'Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC, présenté sur la table le 12 juillet 2022.

- 1. Préambule**
- 2. Composition du Comité**
- 3. Accueil de la 51^e Assemblée plénière**
- 4. Thème de la 51^e assemblée plénière**
- 5. Élection des membres du bureau pour 2022 à 2024**
- 6. Mise à jour sur la transformation du Forum en un Parlement régional de la SADC**
- 7. Coopération avec le CDC Afrique et l'initiative mondiale du G7**
- 8. Diffusion continue des normes minimales pour les populations clés et respect des engagements mondiaux pour mettre fin au VIH/sida**
- 9. Détachement de personnel au forum**
- 10. Participation à des missions d'observation électorale dans les États membres de la SADC**
- 11. Mise à jour sur la mise en œuvre du projet SDSR**
- 12. La nécessité pour le Forum de budgétiser une provision pour les avocats**
- 13. Adhésion de l'Union des Comores pour compléter la famille SADC**

1. PRÉAMBULE

Le Comité exécutif (EXCO) du Forum parlementaire de la SADC (SADC PF) s'est réuni virtuellement via la plateforme de vidéoconférence ZOOM le 11 mars 2022 et à nouveau le 10 juin 2022. Le Comité exécutif présente maintenant son rapport consolidé sur les questions politiques et administratives contenant ses recommandations et résolutions à la 51^e Assemblée plénière pour examen, adoption et/ou note, selon le cas.

2. COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité exécutif était composé des membres suivants :

- | | | |
|-----|--|-----------------------|
| 1. | Hon. Président MBOSO N'Kodia Pwanga Christophe (Président) | RDC |
| 2. | Hon. Dr. Fiarovana Lovanirina Célestin (Vice-président) | Madagascar |
| 3. | Hon. Darren Bergman (Trésorier) | Afrique du Sud |
| 4. | Hon. Président Fernando da Piedade Dias dos Santos | Angola |
| 5. | Hon. Polson Majaga | Botswana |
| 6. | Hon. Président Petros Mavimbela | Eswatini |
| 7. | Hon. Tsépang Tšita-Mosena | Lesotho |
| 8. | Rt. Hon. Présidente Catherine Gotani Hara | Malawi |
| 9. | Hon. Président Sooroojdev Phokeer | Maurice |
| 10. | Hon. Jeronimo Agostinho | Mozambique |
| 11. | Hon. Président Prof Peter H. Katjavivi | Namibie |
| 12. | Hon. Rosie Bistoquet | Seychelles |
| 13. | Hon. Selemani Jumanne Zedi | Tanzanie |
| 14. | Rt. Hon. Présidente Nelly Mutti | Zambie |
| 15. | Hon. Doubt Ndiweni | Zimbabwe |
| 16. | Hon. Regina Esparon, Seychelles (Ex-Officio) | Présidente du
RWPC |

MANDATAIRES

Les Membres ci-après ont représenté leurs Parlements nationaux à certaines réunions du Comité exécutif en tant que mandataires des Membres effectifs :

1. Hon. Ruth Adriano Mendes, Angola
2. Hon. Sénateur Isaac Mmemo Magagula; Eswatini

3.0. ACCUEIL DE LA 51^E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE SESSION

3.1. Le Comité exécutif invite la 51^e Assemblée plénière à exprimer sa profonde gratitude au Parlement du Malawi, dirigé par Rt. Hon. Présidente Catherine Gotani Hara, pour avoir gracieusement accepté d'accueillir la première session physique de l'Assemblée plénière depuis l'apparition de la pandémie mondiale de COVID-19, ainsi que pour les dispositions logistiques exquises mises en place pour les délégués. L'Assemblée plénière pourrait souhaiter noter que, en effet, le Malawi

continue d'être un pays de nombreuses premières par rapport à la SADC PF, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- (i) l'idée de la création du Forum parlementaire de la SADC elle-même a vu le jour au Malawi ;
- (ii) la transformation du Forum en un Parlement régional de la SADC a été consommée au Malawi ; et,
- (iii) la première assemblée plénière en personne depuis l'apparition du COVID-19 est accueillie comme il se doit par le Malawi.

3.2. La présidente hôte, Rt. L'honorable Catherine Gotani Hara est également priée de transmettre la gratitude de l'Assemblée plénière à Son Excellence, le Président Dr. Lazarus MacCarthy Chakwera, pour avoir officiellement ouvert la 51^e session de l'Assemblée plénière, ainsi qu'au gouvernement et au peuple du Malawi pour leur chaleureuse hospitalité.

4.0. THÈME DE LA 51^E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

- 4.1. Le Comité exécutif félicite le bureau du Président et le Secrétaire général pour avoir proposé ce thème, « **VERS L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, LA VIABILITÉ ET L'AUTOSUFFISANCE DANS LA RÉGION DE LA SADC.** » Le Comité exécutif apprécie la pertinence et l'opportunité du thème au vu des préoccupations croissantes concernant l'insécurité énergétique dans la région de la SADC, principalement en raison de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et de l'interdiction des importations de pétrole en provenance de Russie imposée par les États-Unis et l'Union européenne, qui a déclenché une hausse sans précédent des prix du pétrole et du gaz naturel.
- 4.2. Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à noter que le thème offre une occasion stratégique pour la 51^e Assemblée plénière de délibérer sur le rôle et le mandat des parlements dans la promotion de l'efficacité et de la sécurité énergétiques dans la région au profit des citoyens de la SADC.
- 4.3. La question est présentée à l'Assemblée plénière pour qu'elle en prenne note.**

5.0. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU POUR 2022 À 2024

- 5.1. Le Comité exécutif souhaite informer l'Assemblée plénière que le RWPC et les différents comités permanents ont tenu leurs réunions statutaires à Johannesburg du 27 avril au 4 mai 2022 et ont procédé à l'élection de leurs présidents et vice-présidents respectifs. Les résultats des élections sont reflétés dans le tableau ci-dessous :

Comité	Président	Vice-président
RWPC	Hon. Regina Esparon, Seychelles (Femme)	Hon. Ramarosoia Emiline Rakotobe, Madagascar (Femme)
Développement humain et social et programmes spéciaux	Hon. Rosie Bistoquet, Seychelles (Femme)	Hon. Kassim Hassan, Tanzania (Homme)
Égalité des genres, promotion des femmes et développement de la jeunesse	Hon. Shally Joseph Raymond, Tanzania (femme)	Hon. Paula Kooper, Namibie (Femme)
Démocratisation, gouvernance et droits de l'homme	Hon. Dought Ndiweni, Zimbabwe (Homme)	Hon. Ntasalla P. Mafa, Lesotho (Femme)
Commerce, industrie et investissement	Hon. Tsepang Tsita-Mosena, Lesotho (Femme),	Hon. Dumelang Saleshando, Botswana (Homme)
Alimentation, agriculture et ressources naturelles	Hon. Ishmael Ndaila Onani, Malawi (Homme)	Hon. Hawa Subira Mwaifunga, Tanzania (Femme)
Comité régional de surveillance des lois types parlementaires	Hon. Ishmael Ndaila Onani, Malawi (Homme)	Hon. Shally Josepha Raymond, Tanzanie (Femme)

5.2. Décision

L'Assemblée plénière est invitée à valider les résultats des élections et à féliciter les membres pour leur élection en tant que présidents et vice-présidents du RWPC et des commissions permanentes pour les années 2022 à 2024.

6.0. UPDATE ON THE TRANSFORMATION OF THE FORUM INTO A SADC REGIONAL PARLIAMENT

6.1 Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à noter que l'amendement au traité de la SADC visant à établir le Parlement de la SADC comme un organe institutionnel de la SADC en vertu de l'article 9(1), qui a été recommandé par la réunion des procureurs généraux de la SADC le 22 janvier 2022, sera présenté au 42^e sommet de la SADC pour approbation. Il est également prévu que, lors du prochain sommet, une mise à jour soit faite sur le projet de protocole établissant le Parlement de la SADC qui est actuellement en phase de rédaction sous les auspices du Secrétariat de la SADC. L'amendement au traité de la SADC, tel qu'il a été rédigé, conduira à une rédaction rapide du protocole, de sorte que les deux documents juridiques puissent être rendus opérationnels pour donner naissance au Parlement de la SADC dans les délais spécifiés par la feuille de route de la transformation.

- 6.2. À cet égard, le Comité exécutif a approuvé que d'autres initiatives de lobbying soient menées par le Forum auprès des présidents des parlements nationaux de la SADC afin d'impliquer les chefs d'État et de gouvernement de la SADC et d'autres parties prenantes susceptibles de participer au processus décisionnel concernant la création du Parlement régional.
- 6.3. Le Comité exécutif encourage également les présidents des parlements membres à maintenir l'élan en interagissant avec les parties prenantes au niveau national, y compris le ministère des affaires étrangères et le bureau du président/premier ministre, afin de s'assurer qu'une majorité de 2/3 des pays soit atteinte lorsque l'amendement au traité de la SADC sera adopté par le 42^e sommet.

6.4. Décision

Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à réaffirmer l'appel lancé aux présidents des parlements membres pour qu'ils continuent à faire pression sur les chefs d'État et les ministres des affaires étrangères afin qu'ils soutiennent l'adoption du traité modifié de la SADC lors du 42^e sommet de la SADC.

7.0. COOPÉRATION AVEC LE CDC AFRIQUE ET LE G7 MONDIAL INITIATIVE

- 7.1. Le Comité exécutif souhaite informer l'Assemblée plénière que, suite à la collaboration réussie entre l'Initiative mondiale du G7 et le Forum pour sensibiliser les parlementaires à la production et au transit de déchets chimiques et de risques biologiques en Afrique et aux risques qu'ils représentent pour l'environnement, le développement durable et d'autres droits de l'homme socio-économiques tels que le droit à la santé, l'Université de Colombie a invité le Forum à participer à un autre événement collaboratif du CDC qui aura lieu en Namibie du 27 au 29 octobre 2022. L'événement sera axé sur l'élaboration et l'adoption d'un cadre politique et de communication visant à améliorer les capacités d'alerte précoce des États membres de l'UA.

7.2. Décision

L'Assemblée plénière est invitée à approuver la participation du Forum à cet événement.

8.0. DIFFUSION CONTINUE DES NORMES MINIMALES POUR LES POPULATIONS CLÉS ET RESPECT DES ENGAGEMENTS MONDIAUX POUR METTRE FIN AU VIH/SIDA.

- 8.1. L'Assemblée plénière est invitée à noter que la diffusion des normes minimales pour les populations clés a commencé sérieusement après l'accalmie provoquée par la pandémie de COVID-19. À cet égard, un dialogue national avec les députés s'est tenu à Kasame, au Botswana, du

13 au 14 mai 2022, sur la promotion des droits en matière de santé sexuelle et génésique des populations laissées pour compte, et le Forum a saisi cette occasion pour présenter les normes minimales pour les populations clés à l'audience multipartite. Par conséquent, le Comité exécutif a approuvé la tenue d'autres sessions de diffusion avec les partenaires concernant les normes minimales pour les populations clés en vue de mettre fin au VIH/sida d'ici 2030.

8.2. La question est présentée à l'Assemblée plénière pour qu'elle en prenne note.

9.0. DÉTACHEMENT DU PERSONNEL AU FORUM

9.1. Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à noter que les parlements nationaux d'Eswatini, du Lesotho, de Madagascar, du Malawi, de la Tanzanie et du Zimbabwe ont soumis des candidatures pour le détachement de personnel auprès du Forum à temps partiel afin de combler le manque de ressources humaines, conformément à la politique de détachement de la SADC PF. L'Assemblée plénière est toutefois informée des difficultés suivantes liées au programme de détachement :

- i Il est parfois très difficile pour le personnel détaché de partager son temps avec le travail parlementaire parallèle au Parlement national, notamment lors des sessions budgétaires et autres sessions urgentes au niveau national. Ces défaillances sont alors préjudiciables au travail du Forum ;
- ii Entre les sessions du comité, il est nécessaire de faire participer les parties prenantes et de mobiliser des ressources. Souvent, le personnel détaché n'est pas disponible pour mener ces activités et ne dispose pas de la formation et de la perspicacité qu'il aurait eues s'il avait été basé au siège du Forum. Par conséquent, le Forum n'est pas en mesure de collecter des fonds pour les projets et les initiatives et dépend fortement de l'aide volontaire d'un ou deux agents pour mener à bien cet exercice chaque fois qu'il se présente ;
- iii Au moment du pic de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de voyage qui en ont découlé, le détachement de fonctionnaires par des moyens virtuels était généralement accepté puisque les comités permanents étaient également hébergés en ligne. Cependant, avec la reprise des réunions physiques ou hybrides, il serait plus pratique d'avoir un agent physiquement présent au Secrétariat pour s'engager pleinement auprès des membres qui participent physiquement.

9.2. Décision

L'Assemblée plénière est invitée à envisager que le Forum encourage les parlements nationaux à détacher du personnel à temps plein auprès du Forum, en prenant en charge tous les frais nécessaires, y compris les frais de réinstallation, compte tenu des contraintes budgétaires actuelles.

. La question est présentée à l'Assemblée plénière pour examen.

10.0. PARTICIPATION À DES MISSIONS D'OBSERVATION ÉLECTORALE DANS LES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC

10.1. Le Comité exécutif souhaite rappeler à l'Assemblée plénière qu'il est impératif que le Forum participe aux prochaines missions d'observation électorale, en particulier dans la région de la SADC, pour éviter de perdre le statut d'observateur auprès de certaines commissions électorales et aussi parce que les élections constituent une plateforme concrète permettant au Forum d'appliquer la loi type de la SADC sur les élections et de garantir de meilleurs processus dans le pays pour des élections libres et équitables. À cet égard, le Comité exécutif encourage les parlements membres à couvrir les frais de participation de leurs membres aux missions d'observation électorale au Lesotho et en Angola en août 2022 et à toutes les missions d'observation électorale ultérieures dans les États membres de la SADC.

10.2. La question est présentée à l'Assemblée plénière pour qu'elle en prenne note.

11.0 MISE À JOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SDSR (2019-2023)

11.1. Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à noter que le mois d'avril 2022 marque le premier mois de la quatrième année du projet SDSR et que les chercheurs SDSR ont déjà été invités à préparer leurs plans de travail en temps voulu et à les soumettre aux bureaux des greffiers/secrétaires généraux pour approbation. Au niveau régional, l'une des principales réalisations du projet SDSR est la loi type de la SADC sur la gestion des finances publiques, qui sera le premier instrument législatif normatif visant à garantir que la GFP reflète les engagements pris au niveau régional en matière de santé publique. It is anticipated that all regional and national activities earmarked under the Project will be completed ahead of time prior to closure of this Phase of the Project in 2023.

11.2. La question est présentée à l'Assemblée plénière pour qu'elle en prenne note.

12.0 LA NÉCESSITÉ POUR LE FORUM DE PRÉVOIR UN BUDGET POUR LES HONORAIRES D'AVOCAT.

12.1. L'Assemblée plénière est invitée à noter que, malgré le nombre de questions juridiques qui sont souvent soulevées au cours des opérations de routine du Forum, il n'y a pas de conseiller juridique compétent pour exercer en Namibie qui puisse apporter un soutien et des conseils juridiques au Secrétariat. Par conséquent, le Secrétariat a souvent recours aux services juridiques du Parlement hôte et le Forum est reconnaissant de cette relation spéciale et du soutien du Parlement hôte à cet égard. Néanmoins, avec les questions émergentes telles que la création du Trust, la transformation en un Parlement régional, et le mandat thématique généralement en extension du Forum, il est prévu que les services juridiques continueront à être requis sur une base soutenue.

12.2. Décision

À cette fin, le Comité exécutif demande à l'Assemblée plénière d'approuver l'inscription au budget du Forum d'un montant annuel pour la consultation sous forme de services juridiques afin de permettre au Forum d'engager un avocat pratiquant en Namibie lorsqu'il existe un risque de litige contre l'organisation. La question est présentée à l'Assemblée plénière pour examen et approbation.

13.0 ADHÉSION DE L'UNION DES COMORES POUR COMPLÉTER LA FAMILLE DE LA SADC

13.1 Le Comité exécutif invite l'Assemblée plénière à noter que le Président de l'Assemblée nationale des Seychelles, M. Roger Mancienne, s'efforce activement d'obtenir un rendez-vous pour que l'équipe de lobbying de haut niveau se rende au Parlement de l'Union des Comores afin de l'inciter à rejoindre le Forum. Une décision a également été prise d'utiliser des plateformes telles que les Assemblées de l'UIP pour engager le Parlement de l'Union des Comores. Les membres de la SADC PF qui participent à de tels forums sont donc encouragés à aider le Forum à engager le Parlement de l'Union des Comores.

13.2 La question est présentée à l'Assemblée plénière pour qu'elle en prenne note.

M. le Président, je propose.